

COMMUNE DE PORT-VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 JUIN 2024

---ooOoo---

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt juin à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

**Date de la
convocation :**

Le 14 juin 2024

**Nombre de Conseillers
Municipaux en
exercice :**

27

**Nombre de Conseillers
Municipaux présents
ou représentés :**

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, VILVET Dominique, BELLET Jean-Louis, SERRE Monique, ASTIE Jean, CHACON Angèle, ALBAREDE Marie-Hélène, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RUIZ Magali, CRIADO Caroline, NETTI Vincent, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
Mme GUILLOUET GELYS	à	Mme SERRE
M. RASTOLL	à	M. ASTIE
Mme RICO	à	M. BELLET
Mme RASTOLL	à	Mme ALBAREDE
M. MARIA	à	M. MARTY
M. CATALAN	à	M. BLIN
M. FERNANDEZ	à	Mme CHACON
M. MUCCHIELLI	à	M. NETTI
M. BLAY	à	Mme MARTELL

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur José BELTRA est nommé Secrétaire de séance.

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 20 juin 2024 Trame Unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 4.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°41-2024
MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS		

Monsieur le Maire,

RAPPELLE QUE le tableau des effectifs d'une Collectivité est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois de fonctionnaires stagiaires et titulaires et les emplois contractuels de droit public.

FAIT SAVOIR QU'IL évolue en fonction des besoins de la Collectivité et il est nécessaire de tenir compte d'une actualisation liée à l'évolution de carrière de certains agents ainsi qu'à la mobilité professionnelle ou les départs en retraite.

PRECISE QU'afin de permettre l'évolution professionnelle de deux agents, et suite à une mutation dans une autre collectivité, il est proposé de modifier le tableau des effectifs,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

DE CREER un emploi statutaire :

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY

Le Secrétaire de séance
José BELTRA




Acte rendu exécutoire après Télétransmission en Préfecture le : 27 juin 2024
et publication ou notification du : 27 juin 2024
Affichée du : 27 juin 2024 au : 27 août 2024
Publication sur le site internet de la ville le 27 juin 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

Accusé de réception en préfecture
066-216601484-20240620-DCM41-2024-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024